

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 790 portant modification de Vartiele 1er de décision n° 777 du 4 août 1939, portent rembourse de cautionnement.

n° 790

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 août 1939

Numéro JO  
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro  
31 août 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

**Vu** marché avril 1939 approuvé en Conseil d'administration, le 14 avril 1939 concernant les travaux de construction du tranchées-abris pour de défense passive: Vu la décision n°777 du 4 août 1239 autorisant le remboursement d'un cautionnement de 20.000 francs à la Société de construction des Batignolles: Sur la proposition dn chef du Sêrvive des travaux publies p. i,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

—La décision susvisée n° TT du 4 août 139 est modifiée ainsi qu'il suit: dans sans

#### article 1er

Au lieu de : « suivant récépissé n° 205 du 15 juin 1939 », lire : « suivant récépissé n° 144 du 18 avril 1939 ».

#### Art.2

Là presente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Hubert DESCHAMPS.**